

# STRATÉGIE

2023

PUBLIÉ EN JUIN 2024

CLIMATIQUE  
ET RESPONSABLE



**NEW ALPHA**  
ASSET MANAGEMENT

# NewAlpha Asset Management

New Alpha Asset Management, désignée dans ce rapport par NewAlpha AM, est une société de gestion spécialisée dans la recherche, le conseil et la gestion de portefeuilles, qui propose et met en œuvre des solutions d'investissement répondant aux besoins de clients institutionnels. Nos capacités de recherche couvrent les classes d'actifs traditionnelles et les investissements alternatifs. Au 31 décembre 2023, NewAlpha AM gère et conseille plus de 3,1 milliards d'euros.

Les informations exposées dans le présent rapport concernent l'ensemble des fonds gérés par NewAlpha AM.

## 1 - DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ

### Notre démarche

A travers ses différentes lignes métiers, NewAlpha AM accorde de l'importance à la croissance à long-terme, au partage de la création de valeur et à la poursuite des transitions nécessaires associées au changement climatique et aux défis sociaux qu'elles impliquent. NewAlpha AM est convaincue que les critères extra-financiers sont des leviers durables de création de valeur qui participent à la transformation durable des TPE et PME en Entreprises de Taille Intermédiaire. La démarche responsable de NewAlpha AM a été formalisée dans sa Politique Durable, disponible sur son site internet<sup>(1)</sup>.

Dans le cadre de ses activités de gestion indirecte (sélection et investissement dans des fonds d'investissement gérés par des sociétés de gestion externes), New Alpha AM intègre des critères ESG dans ses processus de gestion et s'engage auprès de ses partenaires pour les sensibiliser aux bonnes pratiques et aux attentes des investisseurs institutionnels en la matière. Les investisseurs sont informés annuellement des évolutions des pratiques ESG des gérants sous-jacents.

Pour ce qui concerne son activité de Private Equity, NewAlpha AM accompagne les entreprises en portefeuille pour mettre en place une politique RSE ambitieuse et adaptée à leur stade de maturité.

En 2023, aucun nouveau fonds n'a été lancé. Les deux fonds SFDR Article 8 de NewAlpha AM, Emergence Europe et Emergence Techs for Good, représentaient 11% des encours totaux de la société au 31/12/2023.

### Notre méthodologie

Pour l'activité de multigestion, l'intégration des critères extra-financiers a été conçue en 2019 et est appliquée en interne depuis.

Au début de la phase de pré-investissement, les fonds considérés doivent remplir un questionnaire ESG détaillé. Les réponses sont associées à une analyse détaillée de toutes les politiques et

(1) <https://www.newalpha.com/wp-content/uploads/2024/04/Sustainability-Policy-1.pdf>

de tous les rapports ESG, ainsi qu'à une réunion avec les gestionnaires de portefeuille, afin d'établir un ESG Scorecard.

Ce système de notation interne est appliqué à deux niveaux : la société de gestion et la stratégie d'investissement. Au total, 20 critères généraux sont utilisés, à la fois qualitatifs et quantitatifs, chacun couvrant plusieurs indicateurs clés de performance. Des thèmes spécifiques E, S et G sont couverts, tels que la parité hommes-femmes des équipes de gestion, l'empreinte carbone du fonds par rapport à ses pairs, l'alignement sur l'Accord de Paris, l'obtention ou non de labels ESG par les fonds, les pratiques de vote et d'engagement, la participation à des coalitions et initiatives ESG, etc.

Après l'investissement, les fonds sont invités à remplir un questionnaire ESG annuel et à rendre compte de leurs progrès. Les ESG Scorecards seront ensuite mises à jour. Cela permet à NewAlpha AM de suivre les progrès ESG des investissements sous-jacents et de mettre en évidence les domaines susceptibles d'être améliorés. La méthodologie détaillée est disponible sur demande.

Pour l'activité Private Equity, la méthodologie a été développée avec Ethifinance. Une évaluation de la performance des fonds et de leurs participations sur les enjeux ESG est réalisée annuellement. Elle s'appuie sur les réponses de chaque participation au questionnaire ESG fondé sur un référentiel co-construit avec Ethifinance. Chaque société obtient une note Environnementale, Sociale et de Gouvernance, ainsi qu'une note globale agrégée entre 0 et 100.

#### Moyens utilisés pour informer les clients

Pour la multigestion, une fois la revue extra-financière annuelle effectuée, les résultats sont présentés aux investisseurs institutionnels lors des comités d'investissement. Ce reporting extra-financier repose notamment sur la mise à jour des ESG Scorecards, et sur une appréciation globale des progrès réalisés par les sociétés de gestion sélectionnées dans leurs pratiques d'investissement responsable, ainsi que les domaines dans lesquels NewAlpha AM considère qu'il y a place à l'amélioration.

Pour les fonds de capital investissement, la performance ESG du portefeuille des entreprises est suivie annuellement sur la base d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Le reporting annuel ESG, complété par toutes les entreprises dont NewAlpha FinTech est actionnaire, est partagé avec les investisseurs.

#### Adhésion à des initiatives

NewAlpha AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) de l'ONU depuis 2017. Cet engagement souligne l'importance que nous accordons à la croissance à long terme, au partage de la création de valeur dans un cadre tracé par une gouvernance et une transparence du meilleur niveau.

En tant que membre des PRI, nous avons participé au groupe de travail Hedge Fund Footprint Allocation en 2023.

## **2 - MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR L'ENTITÉ**

En 2023, NewAlpha AM a fait le choix de renforcer ses ressources avec le recrutement d'une analyste ESG supplémentaire pour appliquer les processus, approfondir la recherche ESG et produire les rapports extra-financiers. L'équipe est donc composée d'une personne qui travaille à temps plein sur l'ESG, soutenue par deux personnes à 50 %. Les trois collaborateurs ont passé l'examen AMF Finance Durable au cours de l'année et ont participé à l'atelier La Fresque du Climat.

En outre, les sujets ESG sont intégrés dans chaque métier, et les équipes d'investissement sont directement responsables de l'analyse et du suivi extra-financier des entreprises et fonds investis. Au cours de l'année, l'ensemble des équipes d'investissement et relations clients ont reçu des formations internes sur l'analyse ESG et la réglementation pertinente (SFDR, Taxonomie, etc.).

Pour l'activité de multigestion, la recherche ESG s'appuie sur les fournisseurs de données Sustainalytics (MorningStar) et Bloomberg. En outre, d'autres sources de données ESG « open data » sont utilisées, comme SBTi, CDP et Urgewald.

NewAlpha AM ne communique pas de budget relatif aux fournisseurs de données extra-financières car les principaux fournisseurs, Morningstar et Bloomberg, sont utilisés à la fois pour des données financières et extra-financières.

Pour l'activité de Private Equity, NewAlpha a un partenariat avec Ethifinance, qui établit un rapport annuel avec des scores ESG au niveau des fonds d'investissement et pour chaque participation.

### **3 - DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ**

#### Instances de pilotage et surveillance

Pour superviser le déploiement de l'investissement responsable au sein de ses activités, NewAlpha AM a créé au début de l'année 2021 un comité ESG. Dirigé par Benoît Donnen, responsable ESG de NewAlpha AM, ce comité est composé des principales parties prenantes de l'entité : son Président, son Directeur Général, et des représentants de chaque ligne métier. Ce comité se réunit quatre fois par an pour suivre les avancées des démarches responsables, en interne comme en externe, et fixer les nouveaux objectifs en matière de stratégie climatique et responsable. Toutes les décisions prises sont communiquées à tous les employés après chaque comité. Le Président et le Directeur Général ont participé aux formations ESG qui ont eu lieu au cours de l'année.

#### Politique rémunération

NewAlpha AM intègre des critères ESG dans sa politique de rémunération, comme le respect des politiques ESG, la contribution aux rapports et aux questionnaires ESG, et la diffusion des principes de gestion ESG en interne et en externe. Cette approche vise à aligner les pratiques de rémunération de la société avec ses engagements en matière d'investissement responsable.

### **4 - STRATÉGIE D'ENGAGEMENT**

L'engagement fait partie intégrante de notre démarche responsable et s'applique à toutes les stratégies, mais le degré d'engagement peut varier d'une stratégie à l'autre.

#### Politique de vote

NewAlpha AM se conforme à sa politique en matière d'utilisation des droits de vote attachés aux titres détenus par les fonds dont elle assure la gestion et en rend compte dans le rapport annuel du fonds concerné<sup>(2)</sup>.

Pour la multigestion, les stratégies de fonds de fonds n'offrent pas la possibilité de voter aux Assemblées Générales. Cependant, pour la multigestion actions, NewAlpha AM demande aux sociétés de gestion investies d'avoir une politique de vote cohérente avec leurs stratégies d'investissement socialement responsable (ISR).

(2) <https://www.newalpha.com/wp-content/uploads/2022/03/NewAlpha-Politique-de-droits-de-vote-October-2021.pdf>

Pour les fonds de Private Equity, NewAlpha AM peut nommer des mandataires sociaux, administrateurs, membres du directoire ou du conseil de surveillance, censeurs ou membres de comité des investisseurs ou à toute position équivalente dans les sociétés sous-jacentes investies.

La Société de gestion peut également nommer des tiers qu'elle choisit à ces postes. NewAlpha rend compte aux Investisseurs dans le rapport annuel de l'exercice concerné de toutes les nominations effectuées à ce titre ainsi que des droits de vote exercés dans les assemblées générales des sociétés du portefeuille et au sein des conseils de surveillance des sociétés susmentionnées.

Politique de dialogue et d'engagement :

Dans le cadre de l'activité de multigestion, l'engagement est un élément clé de la démarche responsable de NewAlpha. La société s'engage avec les sociétés de gestion investies pour :

- Analyser les pratiques ESG et identifier des axes de progression,
- Les sensibiliser aux évolutions réglementaires en matière de finance durable
- Et les inciter à engager les sociétés en portefeuille en direct mais aussi au travers de coalitions et initiatives de collaboration (comme la signature des PRI, UNGC, TNFD, participation dans des groupes de travail et dans les campagnes d'engagement collectives, etc.).

Dans le cadre de son activité de Private Equity, NewAlpha s'engage à :

- Réaliser des Due Diligences ESG en phase d'acquisition (associées à l'élaboration d'un plan de progression ESG en coordination avec la direction de l'entreprise)
- Mettre en place avec la direction de l'entreprise, une politique RSE au sein des entreprises dont NewAlpha AM est actionnaire via ses fonds de Private Equity.

Bilan de la stratégie d'engagement

	Sociétés engagées	Thématiques abordées
Multigestion Actions	14	- Renforcement de la politique d'exclusion - Suivi des évolutions réglementaires (classification article 8 ou 9, rapports SFDR) - Suivi des controverses
Multigestion Alternative (dette privée et hedge funds)	50	- Signature de UN PRI - Classification article 8 SFDR - Demande d'un bilan carbone
Private Equity	16	- Réunion-bilan annuelle sur le score ESG

En 2023, nous avons demandé à l'un des fonds sous-jacents de désinvestir d'une entreprise figurant sur notre liste de controverses.

**5 - TAXONOMIE EUROPÉENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES**

NewAlpha AM mesure son éligibilité et son alignement aux 6 piliers de la taxonomie européenne pour ses fonds d'actions cotées :

Le pourcentage d'activité (mesuré par le chiffre d'affaires) éligible à la Taxonomie ressort à 21,86% pour les actifs financiers en multigestion actions (21% des encours totaux gérés), sur la base des données obtenues auprès du fournisseur de données Bloomberg, et le pourcentage d'alignement est quantifié à 6,31%. Le taux de couverture pour l'année est de 57%, ce qui s'explique notamment par la détention d'entreprises non concernées par la réglementation taxonomie (entreprises hors UE ou de petite taille). Les données concernant l'alignement des CapEx et OpEx sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	Chiffre d'affaires	CapEx	OpEx
Eligibilité	21,86%	28,90%	18,07%
Alignement	6,31%	9,12%	6,5%

Source : Bloomberg

A ce jour, nous ne disposons pas encore de la méthodologie ou des données nécessaires pour calculer l'éligibilité des portefeuilles Private Equity et des portefeuilles de multigestion alternative pour lesquels nous ne disposons pas de la transparence nécessaire.

Concernant les combustibles fossiles, ce secteur représente 3,42% des encours en multigestion actions. Dans ce cadre, 0,3% des encours sont liés au secteur du charbon et 0,27% au secteur du pétrole et gaz non-conventionnels. Nous incitons les sociétés de gestion à renforcer leur politique d'exclusion du charbon et à mettre en œuvre une politique d'exclusion du pétrole et gaz non-conventionnels.

## 6 - STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS

### Société de gestion

Au niveau de la société, le premier bilan carbone a été réalisé sur l'année 2022 en utilisant la solution logicielle Toovalu Impact. Il a porté sur les émissions directes de NewAlpha AM ainsi que celles liées à ses fournisseurs (scope 1, 2 et une partie du scope 3, hors métier d'investissement) : il ressort à 363 tCO<sub>2</sub>éq. Pour l'année 2023, le chiffre a augmenté à 383 tCO<sub>2</sub>éq en raison d'une augmentation des dépenses en services divers.

### Actifs financiers

Au niveau des investissements, NewAlpha AM n'a pas défini d'objectifs de réduction des émissions GES en termes absolus ou relatifs. Compte tenu de la diversité des stratégies d'investissement et des actifs sous-jacents, la mise en œuvre d'objectifs de réduction des émissions pour l'ensemble du portefeuille présente des défis majeurs. En tant que multi gérant, nos portefeuilles se caractérisent par des approches de gestion diversifiées mises en œuvre par des gestionnaires d'actifs aux pratiques et aux objectifs durables hétérogènes. Chaque fonds a une appréciation des risques extra-financiers et une stratégie climatique qui lui sont propres. Nous collaborons donc étroitement avec ces gérants pour qu'ils adoptent et renforcent progressivement leur stratégie climatique.

NewAlpha AM reconnaît l'urgence et l'importance de la lutte contre le changement climatique et de la réduction des émissions, et souhaite pouvoir mettre en œuvre une stratégie de réduction des émissions dans un avenir proche.

Il s'agit d'un sujet important pour lequel nous suivons de près nos fonds sous-jacents, à travers des indicateurs tels que l'empreinte et l'intensité carbone (scope 1, 2 et 3), le pourcentage d'entreprises du

portefeuille ayant des objectifs de réduction des GES validés par le SBTi, l'exposition aux combustibles fossiles, la politique en matière de changement climatique, etc. Pour les fonds multigestion actions, ces données ont été agrégées et figurent dans la dernière section du présent document.

Les fonds et les sociétés de gestion qui se sont engagés Net Zero et avec une bonne performance sur les indicateurs mentionnés ci-dessus, obtiennent de meilleurs résultats dans nos ESG Scorecards.

Notre politique d'exclusion vise aussi à contribuer à l'atténuation du changement climatique :

- Pour la multigestion actions, la politique d'exclusion couvre le charbon thermique, et chaque société de gestion investie est encouragée à définir une politique de sortie progressive des énergies fossiles ;
- Pour les fonds de Private Equity, les investissements dans le secteur des combustibles fossiles sont exclus.

## **7 - STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ**

NewAlpha AM reconnaît que les atteintes à la biodiversité, conjointement avec le changement climatique, posent des risques graves et que la finance a un rôle à jouer pour rediriger les flux financiers vers des entreprises qui réduisent la pression négative sur la biodiversité, utilisent les ressources naturelles de manière responsable, et contribuent à la régénération des écosystèmes, habitats et espèces. En tant qu'entreprise et investisseur, NewAlpha AM s'engage à respecter les objectifs de biodiversité établis par la Convention sur la diversité biologique, ratifiée le 5 juin 1992, et plus récemment, ceux approuvés lors de la Conférence sur la Biodiversité de l'ONU, COP15, en décembre 2022.

Pour l'instant, NewAlpha AM a adopté une approche qualitative vis-à-vis la biodiversité. NewAlpha AM surveille l'exposition de ses fonds à l'huile de palme, aux pesticides et aux OGMs, l'implication des entreprises dans des controverses liées à la biodiversité et le pourcentage d'entreprises ayant des activités affectant la biodiversité de façon négative (PAI 7). Nous encourageons et soutenons également les gérants à développer leur approche et leur politique en matière de biodiversité. Sur l'univers des 14 sociétés de gestion actions investies, 4 ont signé la « Finance for Biodiversity Pledge », et 3 ont rejoint le forum de TNFD.

NewAlpha AM a actuellement 4 objectifs qualitatifs :

- 1 - Développer sa connaissance et compréhension des concepts et méthodologies de la biodiversité à travers des formations internes, et en suivant la réglementation, les publications, et les progrès dans le secteur de la gestion d'actifs.
- 2 - Interagir avec les gestionnaires d'actifs sous-jacents pour développer leurs approches de la biodiversité, en encourageant et soutenant les gestionnaires à développer leur politique et approche de la biodiversité.
- 3 - Évaluer la matérialité et l'impact de la biodiversité ainsi que les dépendances des portefeuilles, en surveillant attentivement les espaces où les métriques et cadres de reporting standardisés pour la biodiversité sont développés.
- 4 - Collaborer avec des investisseurs partageant les mêmes idées, notamment en rejoignant l'initiative Spring des PRI début 2024, qui vise à générer des résultats positifs pour la nature à travers la gérance, afin de travailler ensemble avec d'autres membres de l'initiative pour façonner une approche collaborative.

Il est nécessaire que la disponibilité et la qualité des données s'améliorent avant de considérer le développement d'une stratégie biodiversité et des objectifs quantitatifs. De plus, il est important

de noter que les classes d'actifs alternatives, comme les hedge funds et fonds de dette privée, peuvent présenter des défis uniques en matière de biodiversité, nécessitant une approche plus sur-mesure.

## **8 - DÉMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES**

NewAlpha AM a identifié les risques ESG suivants comme matériels pour ses portefeuilles, en tenant compte de la conformité réglementaire, des attentes des parties prenantes et des valeurs de l'entreprise :

### Risques liés à la gouvernance

Les principaux risques liés à la gouvernance sont :

- Risque de non-conformité
- Risques réputationnels

Les événements les plus probables pouvant entraîner un risque réputationnel ou de non-conformité pour les fonds pourraient être liés à la non mise en œuvre de mesures de surveillance des émetteurs/sociétés, au titre de la corruption ou du blanchiment d'argent & du financement de terrorisme, de pratiques sociales ou sociétales non durables et/ou de gouvernance de l'un des émetteurs détenus dans nos fonds.

### Risques liés aux actifs financiers

Au niveau des actifs financiers, deux types de risques sont suivis pour les fonds promouvant des caractéristiques extra financières :

#### 1 - Les risques ESG

Les critères ESG sont des critères extra-financiers permettant d'évaluer la démarche de responsabilité sociale et durable d'une société dans son fonctionnement interne et dans ses activités. Ces critères sont un moyen d'évaluer la préoccupation éthique des dirigeants dans la gestion de leurs affaires et d'évaluer les risques associés sur le long terme.

Dans le cadre de son activité de multigestion, NewAlpha AM intègre les risques et les opportunités de durabilité dans son processus d'analyse et d'investissement à travers une analyse extra-financière et un scoring ESG suivant une méthodologie développée en interne (l'ESG Scorecard). NewAlpha AM analyse principalement les règles internes des gestionnaires, les indicateurs utilisés et le processus de suivi de controverses.

Dans le cadre du Private Equity, un audit externe extra-financier est réalisé en amont de chaque investissement.

#### 2 - Le risque climat

En matière climatique, NewAlpha AM identifie deux types de risques :

- Les risques physiques résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques, sur la chaîne de valeur (par exemple, logistique), ainsi que sur la valeur des actifs (par exemple, frais de fonctionnement et infrastructure).
- Les risques de transition liés aux effets de la mise en place d'un modèle économique bas carbone. Afin d'éviter la baisse de valeur des actifs, il est nécessaire d'identifier les opportunités de long terme et de s'aligner sur des trajectoires bas-carbone.

NewAlpha AM intègre ces risques dans ses décisions d'investissement ponctuellement, selon une approche qualitative - en suivant sa méthodologie propriétaire (ESG Scorecard). NewAlpha AM analyse au niveau des gestionnaires sous-jacents leurs politiques d'exclusion, les indicateurs climatiques utilisés, si l'alignement des températures ou les trajectoires climatiques sont mis en œuvre et les outils d'évaluation de risque climatique.

Pour l'instant, NewAlpha AM n'a pas développé d'approche quantitative pour sa gestion du risque ESG, mais reste attentive à l'évolution des outils et des méthodologies, et pourrait développer son approche dans le futur.

Néanmoins, afin de limiter le risque climatique, NewAlpha AM a mis en place une politique d'exclusion visant les secteurs les plus susceptibles d'être à l'origine de risques liés aux facteurs environnementaux. Cette politique intègre un plan de sortie progressive des énergies fossiles et la sensibilisation des gérants externes sélectionnés afin qu'ils adoptent une politique d'engagement active sur le périmètre des énergies fossiles. Les gérants sélectionnés mènent un dialogue régulier auprès des entreprises qu'ils détiennent en portefeuille pour :

- Sensibiliser ces entreprises à publier leurs données « carbone » ;
- Les inciter à s'inscrire dans une trajectoire de réduction de leurs gaz à effet de serre.

#### Indicateurs suivis - Actifs Financiers

##### Multigestion Actions

Intensité carbone (scope 1 et 2 - tCO<sub>2</sub>/million euro CA) fin 2023 :

Compartiment	Fin 2023	Fin 2022
Emergence Actions II	113	135
Emergence Europe	95	151
Emergence Techs for Good	23	29

Source : Morningstar, gérants sous-jacents

Notes ESG agrégées 2023 :

Chaque fonds sous-jacent investi est noté annuellement sur la base d'un questionnaire établi par NewAlpha AM. La note ESG s'établit sur une échelle de notation de 0 à 100. L'agrégation des notes au niveau du fonds de fonds traduit un niveau de performance qualitatif.

Compartiment	2023	2022
Emergence Actions II	71,5/100	66,6 / 100
Emergence Europe	66,2/100	63,8 / 100
Emergence Techs for Good	76,0/100	73,8 / 100

Source : NewAlpha AM

Objectifs validés SBTi :

En 2023, nous avons commencé à suivre le pourcentage d'entreprises du portefeuille ayant des objectifs de réduction des GES validés par le SBTi (ou en cours de réalisation).

Compartiment	Validé	Engagé	Retiré
Emergence Actions II	57,14%	12,22%	0%
Emergence Europe	47,95%	13,50%	0,38%
Emergence Techs for Good	33,05%	20,62%	1,78%

Source : SBTi

### Private Equity

#### Notes ESG :

Pour chaque participation, les scores sont agrégés en fonction du poids des indicateurs liés. Les données sont consolidées au niveau du portefeuille en fonction du poids relatif des participations. Les performances des participations sont comparées à un benchmark issu de la base de données Gaïa. Pour NewAlpha AM, le benchmark défini est composé d'entreprises françaises ayant un effectif inférieur à 300 salariés.

Compartiment	Score 2023	% au-dessus du benchmark	Score 2022	% au-dessus du benchmark
Fintech I	65/100	80%	61/100	87,5%
Fintech II	69/100	100%	69/100	88,8%

Source : Ethifinance, NewAlpha AM

## **Annexe**

# **Eligibilité Taxonomie, Indicateurs quantitatifs et Principales Incidences Négatives**



## Part des encours concernant les activités éligibles aux critères techniques du règlement (UE) 2020/852 "Taxonomie"

	Ratio réglementaire (obligatoire) basé sur les publications des contreparties	Ratio volontaire (optionnel) reflétant des estimations du niveau d'éligibilité des contreparties
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxinomie (%)	21,86%	
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxinomie (%)	78,14%	
Part dans l'actif total des expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux (%)		0,0%
Part dans l'actif total des produits dérivés (%)		0,0%
Les dérivés sont-ils calculés en valeur de marché ou en exposition (équivalent sous-jacent) ?		N/A
Part dans l'actif total des expositions sur des entreprises qui ne sont pas listées dans l'article 19 bis ou de l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE et qui ne sont donc pas tenus de publier des indicateurs d'éligibilité et d'alignement à la taxinomie		N/A

ICP		Pourcentage
Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie, <b>par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP</b> , avec les pondérations suivantes pour les investissements dans des entreprises:	Sur la base du chiffre d'affaires (%)	6.31%
	Sur la base des CapEx (%)	9.12%
Pourcentage d'actifs couverts par l'ICP par rapport au total des investissements (total des AuM). À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines.		57.0%
ICP		Montant monétaire
Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer des activités économiques alignées sur la taxinomie ou sont associés à de telles activités, avec les pondérations suivantes pour les investissements dans les entreprises concernées	Sur la base du chiffre d'affaires	41.33 M
	Sur la base des CapEx	59.74 M
Valeur monétaire des actifs couverts par l'ICP. À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines		373.36 M



Autres informations complémentaires : ventilation du <b>dénominateur</b> de l'ICP		<b>Pourcentage</b>
Pourcentage de dérivés par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:		ND
Part des <b>expositions sur des entreprises financières et non financières de l'Union non soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE</b> , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:	Pour les entreprises non-financières	ND
	Pour les entreprises financières	ND
Part des <b>expositions sur des entreprises financières et non financières de pays tiers non soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE</b> , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:	Pour les entreprises non-financières	ND
	Pour les entreprises financières	ND
Part des <b>expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE</b> par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:	Pour les entreprises non-financières	ND
	Pour les entreprises financières	ND
Part des <b>expositions sur d'autres contreparties</b> , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:		ND
Valeur de tous les investissements qui financent des <b>activités économiques non éligibles à la taxinomie</b> par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP:		ND
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais <b>non alignées sur la taxinomie</b> , par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP:		ND

Autres informations complémentaires : ventilation du <b>dénominateur</b> de l'ICP		<b>Montant monétaire</b>
Valeur, en montants monétaires, des dérivés:		ND
Valeur des <b>expositions sur des entreprises financières et non financières de l'Union non soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE</b> :	Pour les entreprises non-financières	ND
	Pour les entreprises financières	ND
Valeur des <b>expositions sur des entreprises financières et non financières, non-européennes et non soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE</b> :	Pour les entreprises non-financières	ND
	Pour les entreprises financières	ND
Valeur des <b>expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE</b> :	Pour les entreprises non-financières	ND
	Pour les entreprises financières	ND
Valeur des <b>expositions sur d'autres contreparties</b> :		ND
Valeur de tous les investissements qui financent des <b>activités économiques non éligibles à la taxinomie</b> :		ND
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais <b>non alignées sur la taxinomie</b> :		ND



Autres informations complémentaires : ventilation du <b>numérateur</b> de l'ICP		Pourcentage
<i>Pour les entreprises non-financières</i>		
Part des <b>expositions, alignées sur la taxinomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE</b> , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP	Sur la base du chiffre d'affaires	ND
	Sur la base des dépenses d'investissement	ND
<i>Pour les entreprises financières</i>		
Part des <b>expositions, alignées sur la taxinomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE</b> , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP	Sur la base du chiffre d'affaires	ND
	Sur la base des dépenses d'investissement	ND

Autres informations complémentaires : ventilation du <b>numérateur</b> de l'ICP		Valeur monétaire
<i>Pour les entreprises non-financières</i>		
Valeur des <b>expositions, alignées sur la taxinomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE</b> :	Sur la base du chiffre d'affaires	ND
	Sur la base des dépenses d'investissement	ND
<i>Pour les entreprises financières</i>		
Valeur des <b>expositions, alignées sur la taxinomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE</b> :	Sur la base du chiffre d'affaires	ND
	Sur la base des dépenses d'investissement	ND



Ventilation du numérateur de l'ICP par objectif environnemental				
Activités alignées sur la taxonomie				
Objectifs environnementaux	Base de calcul de l'ICP	Part des exposition contribuant de façon significative à l'objectif environnemental	Dont Activités transitoires	Dont activités habilitantes
(1) Atténuation du changement climatique	Chiffre d'affaires	6.04%		
	CapEx	8.73%		
(2) Adaptation au changement climatique	Chiffre d'affaires	0.00%		
	CapEx	0.65%		
(3) Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	Chiffre d'affaires	0.00%		
	CapEx	0.00%		
(4) Transition vers une économie circulaire	Chiffre d'affaires	0.14%		
	CapEx	0.10%		
(5) Prévention et réduction de la pollution	Chiffre d'affaires	0.02%		
	CapEx	0.04%		
(6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	Chiffre d'affaires	0.00%		
	CapEx	0.00%		



Part des investissements du gestionnaire d'actifs qui sont destinés à financer des activités alignées sur la taxinomie, ou associés à de telles activités, par rapport au total de ses investissements		Pourcentage
Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie, <b>par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP</b> , avec les pondérations suivantes pour les investissements dans des entreprises:	Sur la base du chiffre d'affaires	N/D
	Sur la base des dépenses d'investissement	N/D

### Informations complémentaires sur les exclusions au numérateur et au dénominateur

Part des <b>expositions sur des entreprises financières et non financières non soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE</b> , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:	ND
Part des <b>expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux</b> , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:	0.0%
Part des <b>produits dérivés</b> , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP.	0.0%

### Ventilation de l'ICP par objectif environnemental

Part des investissements du gestionnaire d'actifs qui sont affectés à des activités qui contribuent significativement à l'atteinte des objectifs climatiques		(1) Atténuation du changement climatique	(2) Adaptation au changement climatique	(3) Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	(4) Transition vers une économie circulaire	(5) Prévention et réduction de la pollution	(6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes
Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques qui contribuent significativement à l'atteinte de l'objectif environnemental par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP	Sur la base du chiffre d'affaires	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Sur la base des dépenses d'investissement	ND	ND	ND	ND	ND	ND



## Indicateurs quantitatifs issus du D. 533-16-1

Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
1. Informations relatives à la démarche générale de l'entité	1.c. Part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité	En % des encours	%	100.0%
2. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité	2.a. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité. La description inclut tout ou partie des indicateurs suivants: part, en pourcentage, des équivalents temps plein correspondants; part, en pourcentage, et montant, en euros, des budgets consacrés aux données environnementales, sociales et de qualité de gouvernance; montant des investissements dans la recherche; recours à des prestataires externes et fournisseurs de données	Part en % des ETP concernés sur le total ETP	%	7.4%
		Part en % des budgets dédiés sur le total budget de l'institution financière	%	
		Montants en € des budgets dédiés	Montant monétaire (€)	
		Montant des investissements dans la recherche	Montant monétaire (€)	
		Nombre de prestataires externes et de fournisseurs de données sollicités	Nombre	3
4. Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre	4.c. Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie	Part en % des entreprises concernées par un dialogue sur l'ensemble des entreprises concernées par la thématique couverte	%	61.5%
		Préciser le dénominateur de l'indicateur ci-dessus	Texte	Le dénominateur est le nombre de sociétés dans lesquelles NewAlpha était investie au 31/12/2023.



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
		<b>Les indicateurs ci-dessous sont optionnels. Les acteurs ont évidemment la possibilité d'en publier d'autres au sein de leurs rapports 29LEC</b>		
		Nombre total de dépôts sur les enjeux ESG	Nombre	N/A
		Nombre total de votes sur les enjeux ESG	Nombre	N/A
		Nombre de dépôts sur les enjeux environnementaux	Nombre	N/A
		Nombre de votes sur les enjeux environnementaux	Nombre	N/A
		Nombre de dépôts sur les enjeux sociaux	Nombre	N/A
		Nombre de votes sur les enjeux sociaux	Nombre	N/A
		Nombre de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance	Nombre	N/A
		Nombre de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance	Nombre	N/A
	4.d. Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	% total de dépôts sur les enjeux ESG sur le total des dépôts réalisés	%	N/A
		% total de votes (oui/non) sur les enjeux ESG sur le total des votes réalisés	%	N/A
		% de dépôts sur les enjeux environnementaux sur le total des dépôts réalisés	%	N/A
		% de votes sur les enjeux environnementaux sur le total des votes réalisés	%	N/A
		% de dépôts sur les enjeux sociaux sur le total des dépôts réalisés	%	N/A
		% de votes sur les enjeux sociaux sur le total des votes réalisés	%	N/A
		% de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le total des dépôts réalisés	%	N/A
		% de votes sur les enjeux de qualité de	%	N/A



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
		gouvernance sur le total des votes réalisés		
5. informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles	5.b. Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 de ce règlement.[1]	Part des encours en %	%	3.42%
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du <b>charbon</b> (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part des encours en %	%	0.30%
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du <b>pétrole et gaz conventionnel</b> (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part des encours en %	%	3.15%
	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur du <b>pétrole et gaz non-conventionnel</b> (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part des encours en %	%	0.27%
	5.b. Pour les <b>SGP qui gèrent des fonds immobiliers</b> (les SGP à prédominance immobilière doivent obligatoirement compléter cet indicateur, le reste des SGP peuvent le compléter à titre optionnel) : <b>Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobilier calculé comme étant la part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles.</b> Il s'agit de l'indicateur n°17 du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS SFDR (Règlement Délégué (UE) 2022/1288)	Part d'investissements en %	%	N/A
	Part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de <b>charbon</b> (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part d'investissements en %	%	N/A



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
	Part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de <b>pétrole et gaz conventionnel</b> (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part d'investissements en %	%	N/A
	Part d'investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de <b>pétrole et gaz non-conventionnel</b> (sous-partie de l'indicateur 5b ci-dessus)	Part d'investissements en %	%	N/A
6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris	6.a. Un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050. La révision de cet objectif doit s'effectuer au plus tard cinq ans avant son échéance. L'objectif comprend les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en valeur absolue ou valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence. Il peut être exprimé par la mesure de l'augmentation de température implicite ou par le volume d'émissions de gaz à effet de serre;	<b>L'un des deux aspects (t°C ou émissions de GES) doit être reporté dans les rapports 29LEC des acteurs, comme exigé par le décret. Les acteurs ont évidemment la possibilité d'en publier d'autres au sein de leurs rapports 29LEC</b>		
		Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en volume d'émissions de GES (si applicable)	Valeur numérique	N/A
		Unite de mesure de l'objectif quantitatif à l'horizon 2030	Texte	N/A
		Montant des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en volume d'émissions de GES	Montant monétaire (€)	N/A
		Part des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en volume d'émissions de GES sur le total d'encours	%	N/A
		Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en terme de hausse de température implicite (si applicable)	Valeur numérique	N/A
		Montant des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé	Montant monétaire (€)	N/A



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
		en terme de hausse de température implicite		
		Part des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en terme de hausse de température implicite sur le total d'encours	%	N/A
		Type d'actif couvert par cet objectif	Texte	N/A
	6.b Lorsque l'entité utilise une méthodologie interne, des éléments sur celle-ci pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone :	Utilisation d'une méthodologie interne ?	Oui/non	N/A
	6. b. ii. le niveau de couverture au niveau du portefeuille ;	niveau de couverture au niveau du portefeuille en %	%	N/A
	6. b. iii. l'horizon de temps retenu pour l'évaluation ;	Horizon temporel de l'évaluation	Date	N/A
	6. c. Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur	Métrique libre	Valeur numérique	N/A
		Description de la métrique libre	Texte	N/A
		Unité de mesure de la métrique libre	Texte	N/A
	6.f. Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et notamment les politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels en précisant le calendrier de sortie retenu ainsi que la part des encours totaux gérés ou détenus par l'entité couverte par ces politiques	Charbon : % des encours totaux gérés ou détenus par l'entité	%	0.30%
		Avez-vous mis en place un calendrier de sortie progressive du charbon ?	Oui/non	Oui
		Indiquez la date de sortie définitive du charbon retenue par votre politique pour les pays de l'OCDE	Date	2030



Catégorie d'indicateur	Détail et numéro d'indicateur / d'alinéa	Métrique	Format	Indicateur chiffré
		Indiquez la date de sortie définitive du charbon retenue par votre politique pour les pays hors OCDE	Date	2030
		Hydrocarbures non conventionnels : % des encours totaux gérés ou détenus par l'entité	%	0.27%
		Avez-vous mis en place un calendrier de sortie progressive des hydrocarbures non-conventionnels ?	Oui/non	Non
		Indiquez la date de sortie définitive des hydrocarbures non-conventionnels retenue par votre politique pour les pays de l'OCDE	Date	N/A
		Indiquez la date de sortie définitive des hydrocarbures non-conventionnels retenue par votre politique pour les hors OCDE	Date	N/A
7. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	7. c. La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité, et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité.	Métrique libre	Valeur numérique	
		Description succincte de la métrique	Texte	
		Unité de mesure de la métrique libre	Texte	
		Montant des encours couverts par l'indicateur d'empreinte biodiversité	Montant monétaire (€)	
		Part des encours couverts par l'indicateur d'empreinte biodiversité sur le total des encours	%	